L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau





LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

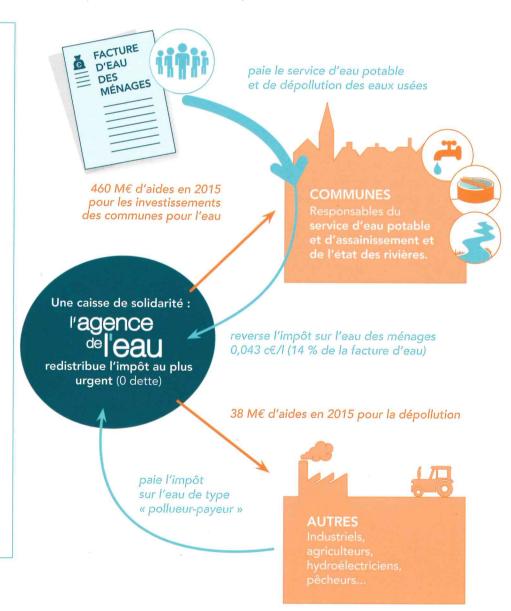
Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de 3,63 € TTC/m³ et de 4,02 € TTC/m³ en France*.

14 % de la facture d'eau est un impôt qui retourne à l'eau via l'agence de l'eau.

Votre impôt est réinvesti pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2014.



ACTIONS AIDÉES. PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2015

> Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (46 millions €)

325 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation de l'irrigation...) ont permis d'économiser 46 millions m³ en 2015 soit la consommation d'une ville de 600000 habitants.

Pour dépolluer les eaux

(121 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

43 stations d'épuration aidées en 2015. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

> Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (34 millions €)

41 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

5 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

> Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates

(12 millions €)

25 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (65 millions €)

85 km de rivières restaurées et 135 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

2888 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 1112 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10000 ha de zones humides au cours des 5 prochaines années. Telle une éponge, les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

> Pour la solidarité internationale

(4 millions €)

78 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2016 535 M€ DE REDEVANCES EN 2016

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.

14,2 % (75,8 M€) payés par les collectivités comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau

10,8 % (58 M€) payés par les industriels

et les activités économiques comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau

.U % (16,1 M€)

payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits comme redevance de pollution diffuse

70,8 % (379,2 M€) payés par les ménages

et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans

et petites industries)

comme redevance de pollution domestique

0,5 % (2,5 M€) payés par les pêcheurs,

propriétaires de canaux, d'ouvrages de stockage

et d'obstacles

comme redevance pour la protection du milieu aquatique

0,7 % (3,9 M€) payés par les irrigants et les éleveurs comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau

> Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

Montant prévisionnel des aides pour 2016

15,3 % (83,2 M€) aux collectivités pour la restauration et

la protection des milieux aquatiques : zones humides et renaturation, continuité écologique des cours d'eau

17,4 % (95 M€) aux collectivités (bénéficiant au prix de l'eau) pour la restauration et la protection de la ressource en eau potable : protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource

5 % (27,2 M€)

aux acteurs économiques non agricoles pour la dépollution industrielle







aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires..., pour l'animation des politiques de l'eau : études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information

50 % (272,5 M€)

(bénéficiant au prix de l'eau)

4,3 % (23,6 M€)

pour l'épuration des eaux usées

aux collectivités

urbaines et rurales

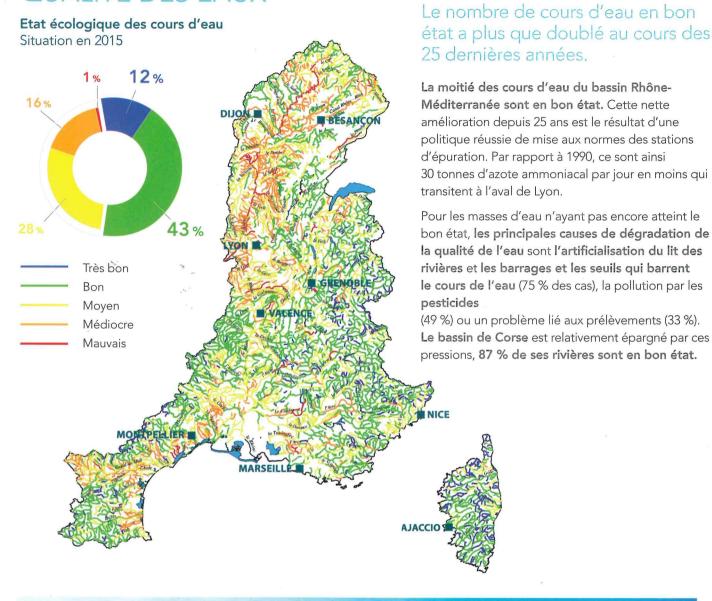
,9 % (5 M€)

à la solidarité internationale : accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies

,1 % (39 M€)

aux exploitants agricoles pour des actions de dépollution dans l'agriculture

Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement. Elle y consacre environ 100 millions €/an, dont plus de 50 millions au titre du dispositif spécifique de solidarité urbain-rural.



La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette



Une nouvelle rubrique: Quels poissons peuplent nos rivières?









Appli qualité rivière

Appli qualité Méditerranée

Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 14 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 300 000 habitants permanents
- 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3000 km de cours d'eau
- > 1000 km de côtes



www.sauvonsleau.fr le 1er site d'actualités sur l'eau AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE 2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07

Tél.: 04 72 71 26 00

www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr